L'ajournement

Le train qui a déraillé le 14 juillet roulait, dit-on, à une vitesse de 35 à 45 milles à l'heure, soit 56 à 64 kilomètres/heure. Un peu plus au sud, la vitesse a été réduite à quelque 25 milles à l'heure. Mais à l'endroit du déraillement, il n'y a pas de limite particulière, et les trains vont de 35 à 45 milles à l'heure. Le chef des pompiers de la municipalité de North York a donné un autre son de cloche. Voici ses propos: «Les journaux rapportent quotidiennement des histoires de déraillement. Allons-nous finir par apprendre notre leçon?» J'espère que oui. En fait, l'ancien ministre des Transports du gouvernement actuel a chargé un groupe de travail d'étudier la question du transport de produits dangereux par chemin de fer dans la région métropolitaine de Toronto, et de proposer des solutions. Le groupe de travail a tenu des audiences.

On a effectué certaines études. La semaine dernière, en fait, i'ai reçu une pile de ses rapports, au nombre de neuf. En sautant en bas de cette pile, je risquerais sûrement de me fracturer une jambe. J'ai pu lire jusqu'ici un seul de ces documents, intitulé The Risk Perception Study. J'en déduis que les citoyens du Grand Toronto éprouvent les mêmes inquiétudes que moi au sujet de cette affaire. On a mené toutes sortes d'autres études, sur les itinéraires, sur l'évaluation des risques, sur la gestion des risques, sur la technologie, sur la vitesse, sur les zones-tampons, sur les mesures d'urgence, sur les implications de l'utilisation des terrains, sur toutes sortes d'autres choses. J'ignore si le groupe de travail a saisi le message que véhiculent toutes ces études et toutes les réactions qu'il a obtenues de la population et de moi-même, mais s'il arrive quelque chose, ce n'est pas le groupe de travail qu'on blâmera, mais bien vous, moi, le secrétaire parlementaire et le ministre.

Si nous n'avons rien appris au cours des deux ou trois dernières semaines, nous avons certes appris quelque chose du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) au sujet des problèmes que lui posent les questions de sécurité publique. Si une seule vie était perdue à cause du transport ferroviaire de produits dangereux dans ma circonscription ou ailleurs, cela chaufferait et cela chaufferait pour le ministre.

Ce soir, je compte que le secrétaire parlementaire nous indiquera la voie et proposera enfin des solutions à ce problème. Nous en avons assez des excuses et des études. Le temps est venu de passer à l'action, et nous comptons que c'est ce que le gouvernement et le secrétaire parlementaire vont nous annoncer aujourd'hui.

• (1825)

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à mon collègue de York-Est, au nom du ministre des Transports (M. Crosbie). Je n'ai pas vu le film dont il a parlé, mais

je ne doute pas une seconde de la gravité de l'affaire et du bien-fondé de son argumentation en faveur de Toronto. Je dois cependant rappeler au député qu'il y a certaines limites à ce que le ministre peut faire, particulièrement depuis qu'un groupe d'étude a été nommé.

Ce groupe s'acquitte de sa tâche avec le plus grand sérieux. Il a entrepris des études. Son mandat est de se pencher sur la vitesse des trains qui passent à travers Toronto et aussi de chercher à savoir si l'on devrait installer de nouvelles voies et s'il y aurait lieu d'abandonner les anciennes voies qui passent à proximité des écoles. Je crois que c'est la seule façon responsable dont on puisse étudier la question.

Ce sont les gens de la région de Toronto qui sont le mieux à même d'étudier l'affaire. Le groupe d'étude comprend un important contingent de personnes de la région de Toronto. Ces gens accomplissent de l'excellent travail. S'ils estimaient qu'un grave problème se pose dans l'immédiat, ils en avertiraient le ministre, et nous tenterions d'y remédier. En fait, je crois que la règle générale est de 35 milles à l'heure, et le Canadien Pacifique a même abaissé la vitesse à 25 milles à l'heure dans un des secteurs.

Si les membres du groupe d'étude estimaient que cette nouvelle limite de vitesse devrait être appliquée dans tout le reste du district, je crois qu'ils nous le diraient. Je suis certain que le ministre accueillerait favorablement cette recommandation. Quoi qu'il en soit, le groupe d'étude fera rapport à la fin du printemps.

Je n'ai pas le message que le député souhaite entendre aujourd'hui, quel que soit le contenu du message. Veut-il que la limite de vitesse soit abaissée à 10 milles à l'heure, ou bien veut-il que les trains s'arrêtent complètement? Il ne l'a pas précisé.

M. Redway: Un mille à l'heure serait acceptable.

M. Thacker: Le député dit qu'il voudrait que la vitesse soit limitée à un mille à l'heure. C'est peut-être un peu trop lent, mais peut-être que la vitesse devrait être limitée à 20 milles à l'heure. Qui sait? Nous l'ignorons, et c'est pourquoi ce groupe d'étude a été mis sur pied, un groupe composé de personnes éminemment responsables. Nous comptons accueillir favorablement leurs recommandations quand elles remettront leur rapport à la fin du printemps de 1988.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)